

COMITE HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL CENTRAL

REUNION DU 29 MARS 2022

RAPPORT POUR INFORMATION

SITE VERNE DELPECH A AMIENS SUITES DU DIAGNOSTIC DE STRUCTURE

Mise à jour du rapport présenté en CHSCT du 22/11/21

Rappel du contexte et des opérations réalisées

Suite au risque constaté sur l'escalier du site Verne Delpech et afin d'identifier les réponses à apporter, il a été procédé à sa condamnation et à un diagnostic sur la structure du bâtiment, en particulier sur le dimensionnement des planchers (bureaux 009, 010 et 013, 113, 114, 116, à 119, 213, 214, 216, 217, 304 et 306). Cette zone est dénommée dans le rapport **Zone 1**.

L'administration a réceptionné le 18/04/19 au soir le résultat du diagnostic de structure réalisé par Sixense qui confirme un sous-dimensionnement d'une partie de ces planchers.

Après analyse du rapport, des actions ont été immédiatement réalisées après échange avec les directions concernées : déplacement le 25/04/19 de 13 agents, allègement de la charge d'exploitation de certains bureaux par le retrait des armoires puis allègement sur l'ensemble des bureaux par le retrait des archives, engager des études préalables aux travaux, réalisation d'un devis d'étalement). Suite aux actions réalisées et évoquées lors de la rencontre du 3/05/19, le risque identifié sur les planchers a été maîtrisé.

Par la suite, les études et les premières actions se sont poursuivies : investigations complémentaires afin de confirmer ou non la nécessité d'étayer les bureaux évacués ; confirmation que l'allègement effectué permettait de continuer l'exploitation sans étalement ; dépose des revêtements en « mauvais état » des blocs sanitaires du 1er étage ; Déménagement des agents présents sur le site entre le 24/08/20 et le 14/10/20 et du mobilier en novembre 2020, afin de permettre une poursuite des études après dépose des faux plafonds ; A compter du 09/11/20, condamnation de la zone chantier incluant la porte principale de l'entrée du site.

Concernant l'escalier, suite au diagnostic solidité du 18/03/19, les travaux de brochage ont été réalisés. L'usage de l'escalier a été de nouveau autorisé à compter du 8/08/19.

En complément, au regard du principe de précaution, un diagnostic de structure a été commandé le 29 mai 2019 sur la partie non diagnostiquée du bâtiment, contiguë à la zone diagnostiquée. Ce diagnostic complémentaire concerne les bureaux 113 à 118, 119, 213 à 217, 304 et 306.

Suite au diagnostic réalisé durant l'été 2019, Le rapport du bureau de contrôle réceptionné le 3/10/19 a préconisé des mesures d'allègement des charges d'exploitation sur certains bureaux (retrait des armoires et des archives) et la réalisation d'une étude sur les éventuels travaux à envisager sur les planchers.

Nb : Les préconisations d'allègement de la charge d'exploitation correspondent aux mesures réalisées précédemment de manière préventive dans ces espaces (retrait des armoires et archives).

Concernant la Zone 1, en janvier 2021, le Maître d'œuvre, MTH Ingénierie, a évoqué avec l'administration des premières observations, émises pour certaines sous réserves des dernières vérifications en cours. Il a constaté que la structure des planchers, très anciens, n'était pas en cause et qu'une exploitation du site respectueuse d'une charge limitée à 150 kg/m² n'était pas problématique (la réglementation actuelle pour les bureaux est de 250 kg/m²). Cette lecture a confirmé les mesures prises notamment le retrait des archives.

PM : Suivant les relevés de géomètre, il est constaté des défauts de planéité allant jusqu'à 7 à 8 cm, et localement 10 cm. Ces défauts de planéité par leur ancienneté ne présentent pas de risques et sont causés par des tassements issus d'une évolution du sol très anciennes et l'influence du pendage (angle et sens de la pente) du sol en bas de pente.

Le Maître d'œuvre a confirmé ses orientations sur les travaux à mener en date du 08/02/2021 :

- Reprise de la poutre de l'entrée en façade avant, source d'une fissure,
- Renforcement structurel du plancher situé à gauche du hall d'entrée
- Pour les autres planchers, reprise partielle pour les locaux les plus problématiques, à savoir ceux touchés par les plus importants défauts de planéité.

Le MOE a étudié différentes solutions techniques afin de réaliser des corrections altimétriques et tenir compte de la complexité du site. Suite au retour du Bureau de contrôle sur les solutions techniques envisagées le 19 juillet 2021, le maître d'œuvre a finalisé son avant-projet, préalable à la consultation des entreprises de travaux, afin d'identifier les bureaux qui seront repris.

Le bureau de contrôle a validé le 5 octobre 2021 la proposition suivante de la Maîtrise d'œuvre :

- Reprise structurelle des planchers (travaux neufs par reprise des solives déformées), pour une charge de 250 Kg/m² et une résistance au feu (Stabilité au Feu/Comportement au feu 1h) pour les bureaux suivants : 109 et 111 au R+1, 208, 209 et 211 au R+2 et 302 au R+3,

NB : les plans sont présentés en page 4 du rapport.

Concernant la Zone 2 (zone occupée par la DAEN et la DIPI, la DRESS, la MITA, la DIRA et la DPEAP),

Afin de rassurer les équipes ayant soulevées des questions sur l'occupation de certains bureaux au regard de la déformation du sol, un relevé altimétrique et un diagnostic structures ont été réalisés.

En avril 2021, le diagnostic de structure pose des conclusions similaires à celles de la zone 1 : défauts de planéité sans aucun risque pour les occupants liés à l'ancienneté des planchers et causés par les tassements issus du sol.

NB : Le bureau d'études conclut sur un phénomène de pente et non de fléchissement, c'est-à-dire que le bâtiment a bougé (pour des raisons diverses) mais n'a pas été sur-sollicité par des charges trop importantes.

Par ailleurs, le diagnostic réalisé en avril 2021 a également identifié des travaux complémentaires à réaliser prioritairement :

- Reprise de la poutre située en façade arrière, source d'une fissure importante et d'un tassement des pierres.
- Renfort de la charpente au R+2 du bâtiment 1,

- Intervention sur les réseaux de descentes d'eaux pluviales,
- Reprise de joints de maçonneries.

Les travaux concernant les 3 derniers points se sont déroulés sur les mois d'octobre et novembre 2021 et n'ont pas occasionné de gêne pour les occupants.

Présentation des opérations en cours et à venir

Concernant la Zone 1 (Zone libérée pour les travaux)

Les travaux ont démarré le 28 février 2022 :

- installation de la base vie dans les locaux libérés et neutralisation selon le plan annexé en page 5 d'une partie du parking situé à l'arrière du site pour stationnement des véhicules des entreprises (zone bleue). *NB : Les véhicules régionaux en concertation avec la DMI ont été repositionnés durant la périodes des travaux,*
- préparation du chantier (1 mois pour les désordres en façades, 2 mois pour les planchers).

Les travaux liés à la reprise des désordres en façade se réaliseront de mars 2022 à mai 2022. Les travaux liés à la reprise des planchers des bureaux 109 et 111 au R+1, 208, 209 et 211 au R+2 et 302 au R+3, conformément aux plans annexés, se réaliseront d'avril à décembre 2022.

Concernant la Zone 2 (zone occupée par la DAEN et la DIPI, la DRESS, la DIRA, la MITA et la DPEAP),

Une étude similaire à celle en cours pour la zone 1 va être réalisée afin d'identifier les solutions techniques de reprise des planchers. La passation du marché de maîtrise d'œuvre se réalisera sur le 1^{er} semestre 2022.

Les travaux seront réalisés après ceux de la zone 1 selon un ordonnancement qui sera à fixer en fonction des résultats de l'étude. Leur durée est estimée à 9 mois.

Concernant les travaux complémentaires préconisés dans le diagnostic d'avril 2021, il reste à réaliser la reprise de la poutre située en façade arrière, source d'une fissure et d'un tassement des pierres. La reprise sera effectuée lors des travaux de la Zone 2.

En complément, il convient de préciser que les pilastres du portail d'entrée, situés à l'angle Verne Delpech seront également repris sur le second semestre 2022.

[illegible]

Base vie sur le site Verne Delpech

